



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

**Arrêté du 17 octobre 2016 relatif à la composition d'un jury d'examen du
certificat de spécialisation option «Education et travail des jeunes équidés»
pour la session 2017**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII.
- Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
- Vu l'arrêté du 01/10/1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole.
- Vu l'arrêté du 09/07/2001 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation éducation et travail des jeunes équidés.
- Vu l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Vu la décision du 25/09/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique.
- Vu l'habilitation du 15 novembre 2013 autorisant la MFR de Bournezeau à mettre en œuvre le certificat désigné ci-dessus
- Vu l'habilitation du 25 février 2016 autorisant AGRILIA Formation – site Ecole Blondeau à Saumur à mettre en œuvre le certificat désigné ci-dessus

Arrête

Article 1 : Le jury du CS. *Education et travail des jeunes équidés* est composé
comme suit :

Président: SCOARNEC Isabelle – CFPPA Laval

Formateurs : RENONCE David – MFR Venansault
DAVENEL Laurent – CFA Laval

Professionnels : Titulaire : LELOUP Oriane – Haras – 21 rue du Général Galliéni –
85000 LA ROCHE SUR YON

Titulaire : PELLETIER Bernard – 12 rue pommier – 85210 LA REORTHE

Suppléant : TARDY Jean – Etrier Fontenaisien – 4 rue E. Cousseau – 85200 FONTENAY LE COMTE

Article 2 : Le jury est désigné pour la session 2016-2017 mise en œuvre par la MFR de Bournezeau et AGRILIA Formation site Ecole Blondeau à Saumur, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil.

Fait à Nantes, le 17 octobre 2016

P/le directrice régionale par délégation,
L'adjoint du chef du service régional
de la formation et du développement



François CHAVENON-VERLHAC